

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Numismatische Gesellschaft
<b>Band:</b>	38-42 (1988-1992)
<b>Heft:</b>	156
<b>Artikel:</b>	Note sur des petits bronzes du IVe siècle ap. J.-C.
<b>Autor:</b>	Schwartz, Jacques
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-171500">https://doi.org/10.5169/seals-171500</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# NOTE SUR DES PETITS BRONZES DU IV<sup>e</sup> SIÈCLE AP. J.-C.

Jacques Schwartz

Voici trois modestes remarques numismatiques, dont les deux premières concernent Antioche, ou même les trois.

1. En 1982<sup>1</sup>, j'ai étudié les monnaies d'Antioche sans effigie impériale au droit. Celles qui ont, respectivement, les légendes IOVI CONSERVATORI et VICTORIA AVGG ont été datées du triomphe de Dioclétien en 299/300 ap. J.-C.; celles qui célèbrent la Tyché d'Antioche et l'Apollon de Daphné, par GENIO ANTIOCHENI et APOLLONI (*sic*) SANCTO, sont de 310-312 ap. J.-C.

J'étais parti d'un article de J. van Heesch, de 1975<sup>2</sup>, sans avoir eu connaissance d'un bref article de G. Dembski paru en 1974<sup>3</sup>. Ce dernier semblait vouloir revenir ultérieurement sur la question mais ne l'a pas fait; une notice d'un catalogue de marchand, d'avril 1988<sup>4</sup>, renvoie à Dembski et date le premier de ces «quarts de follis» de 314-316 ap. J.-C., cependant que l'autre aurait au moins pour *terminus ante quem* 323 ap. J.-C.<sup>5</sup>.

En fait, Dembski s'est occupé d'un ensemble de 154 monnaies (trésor ou partie de trésor) en deux grands groupes: 63 monnaies autonomes (avec renversement des proportions que j'avais cru pouvoir suggérer d'après les médailleurs) et 91 monnaies «impériales» datables de 313 à 323 ap. J.-C. Rien ne prouve que les monnaies autonomes s'insèrent dans ce dernier laps de temps ni que la légende IOVI CONSERVATORI ait pris la suite de GENIO ANTIOCHENI<sup>6</sup>. Je maintiens donc les dates proposées pour chacune des deux séries de monnaies autonomes<sup>7</sup>.

2. Il existe une monnaie (ou tessère) anépigraphe de 17 mm de diamètre et d'un poids de 1,52 g, à rapprocher de la monnaie consacrée à la cité d'Antioche et décrite ci-dessus. Les deux faces sont dans le même sens et comportent en bordure un cercle continu légèrement en relief (Fig. 1).



Fig. 1

<sup>1</sup> J. Schwartz, Antioche et la Tétrarchie, GNS 32/127, 1982, 63-67.

<sup>2</sup> J. van Heesch, Une frappe semi-autonome sous Maximin Daza, RBN 121, 1975, 91-108.

<sup>3</sup> G. Dembski, Ein Münzschatzfund aus der römischen Münzstätte Antiochia? Mitteilungen der Österreichischen Numismatischen Gesellschaft 1974, 113-116.

<sup>4</sup> Münz Zentrum, Auktion 64 (15.4.1988), p. 197, n° 902.

<sup>5</sup> Dans l'article de Dembski (p. 113, quatrième ligne à partir du bas), corriger en 321/3.

<sup>6</sup> Comme le suggère le commentaire dans le catalogue de vente d'avril 1988 (p. 197), qui s'étonne aussi de la limitation des frappes à dix officines (expliquée à la p. 64 de mon article de 1982).

<sup>7</sup> La graphie APOLLONI montre que pour le fonctionnaire, municipal ou autre, qui rédigea la légende, le latin n'était pas tout à fait familier; une monnaie de la seconde officine avec CANSTO prouve que des *sculptores* en savaient encore moins.

Au droit figure la tête et le début du buste de la personnification d'Antioche, surmontée d'une tour en trois parties de deux étages chacune; le visage est ferme et les traits du profil sont rectilignes, tandis que dans la nuque la chevelure retombe jusqu'au cou. Au revers, Apollon est debout vers la gauche, tenant contre lui, du bras gauche, une cithare d'au moins quatre cordes; le bras droit tend quelque chose qui n'est plus visible mais qui, à cause des images analogues, doit être une patère.

Tout comme les monnaies avec GENIO ANTIOCHENI et APOLLONI SANCTO, les deux faces s'inspirent, respectivement, de la statue d'Eutychides de Sicyone (fin du 3<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) et de celle de Bryaxis d'Athènes (à peine antérieur); on peut admettre que ces émissions, exceptionnelles, sont à peu près contemporaines, sans pouvoir dire laquelle a été la première. La disparition de la statue d'Apollon, le 22 octobre 362 ap. J.-C., pendant le séjour de Julien, donne un *terminus ante quem* insuffisant.

3. Un petit bronze de 1,84 g célébrant l'URBS ROMA a subi une surfrappe assez nette pour que l'on tente d'en tirer des renseignements, voire des conclusions. Voici ce qui est visible (Fig. 2):



1<sup>re</sup> frappe: Av. [V] RBS R[OMA] Tête avec casque à aigrette à g.  
Rv. Louve avec les deux enfants (celui de droite est très net) et reste d'une étoile. S commençant la mention de l'atelier.

2<sup>e</sup> frappe: Av. Trace infime de la légende. Tête d'empereur à dr., formant angle droit avec la tête de la frappe précédente.  
Rv. [- REP] ARATIO Trace du globe sur lequel était le phénix.

Dans les deux cas la disposition des coins est 180°; les monnaies correspondantes pèsent, en principe,  $\pm 2,5$  g et 2,3 g, mais il ne semble pas qu'il y ait lieu de s'arrêter à cette faiblesse du poids.

Si maintenant nous admettons l'hypothèse que les deux frappes ont été faites dans le même atelier, il n'y en a que sept à entrer en ligne de compte. La frappe URBS ROMA va de 337 à 340 pour Trèves, Arles, Rome, Héraclée et Constantinople; elle se prolongerait jusqu'en 351 à Nicomédie et jusqu'en 347 à Antioche. Or la frappe de la monnaie avec le phénix commence en 348<sup>8</sup> pour s'arrêter au bout de deux ou trois ans.

Il est peu probable que la surfrappe soit un accident imputable à l'atelier de Nicomédie où les deux jeux de coins étaient en usage pendant un même laps de temps; par contre, on est tenté de voir une continuité à Antioche, avec refrappe d'une monnaie non encore sortie de l'atelier par des coins porteurs de nouveaux slogans d'immortalité.

<sup>8</sup> Cf. RIC VII et VIII, 1, *passim*.

L'hypothèse d'un traitement de notre monnaie dans deux ateliers différents fait se demander pourquoi on aurait eu besoin de «rajeunir» des monnaies vieilles d'au moins huit ans, ayant déjà circulé.

En fait, il se pourrait que le remploi d'émissions antérieures ait constitué un corollaire à la frappe de monnaies avec la légende nouvelle FEL TEMP REPARATIO, notamment pour des monnaies adaptables au type nouveau du phénix au revers. Une certaine urgence aurait pu également jouer un rôle, mais cela demanderait une enquête dépassant largement le cadre de notre note.